Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025103-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 décembre 2025

Date de convocation : 27 novembre 2025

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 16

Arrivé(s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) ou excusé(s) : 5

Délib.2025.103

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND.

Arrivés en cours de séance : Adrien MOREAU (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.093) et Marie-Agnès GENDRON (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.091).

Absents excusés : Charles JOUIN (Pouvoir à Yves THILLOU), Sophie ELUDUT (Pouvoir à Sylvie FONTAINE), Gaëlle LE LAN (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Prescillia DREAN, Virgile HOUTIN (Pouvoir à Yannick LEGOURD).

Secrétaire de séance : Valérie DUVAL

Programme Continuités écologiques – Convention d'engagement avec Vallons de Haute Bretagne Communauté – Parcelle ZV n° 4

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie FONTAINE, Conseillère Municipale déléguée, en charge de ce dossier.

Madame FONTAINE rappelle que le programme Continuités écologiques vise à restaurer et reconstituer les continuités écologiques sur le territoire intercommunal. Est concernée ici la réalisation de travaux de plantations de bosquets ou de haies non éligibles au programme Breizh Bocage.

La commune s'est inscrite dans ce programme avec pour objectif la plantation d'un bosquet sur la parcelle ZV n° 4.

Une convention d'engagement a été transmise à la commune. Il s'agit de préciser les conditions de réalisation des travaux de plantations de cette haie et de formaliser les engagements souscrits par chacune des parties.

Vallons de Haute Bretagne s'engage à financer er réaliser à sa charge les travaux de plantation et d'entretien et sous certaines conditions, à assurer un suivi de reprise du bosquet l'année suivant la plantation.

La commune s'engage notamment à assurer l'entretien régulier de ce bosquet pour que celui-ci devienne fonctionnelle et joue son rôle d'accueil et de préservation de la biodiversité locale.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025103-DE

La commune s'engage par ailleurs à maintenir pendant au moins 15 ans, à compter de la date d'achèvement des travaux, l'ensemble des plantations avec un taux de reprise des plants de 80% par haie (abattage interdit). Elle s'engage également à réaliser d'éventuels travaux de replantation, après les deux années qui suivent la plantation par VHBC, si la haie présente un taux de reprise inférieur à 80%.

Au terme de cet exposé,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les termes de cette convention d'engagement et de l'autoriser à procéder à sa signature avec Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 12 décembre 2025

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Valérie DUVAL
	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr